

Degats des eaux/propriétaire non-occupant

Par steevy_old, le 24/10/2007 à 00:58

Je suis propriétaire d'un appartement que je loue.

Suite à un dégât des eaux, le locataire a informe son assurance du sinistre.

L'origine du sinistre est un ruissellement d'eau de pluie, qui s'est infiltrée par un fourreau EDF non-bouchonné.

L'expert de l'assurance de mon locataire souhaite me convoquer aux opérations d'expertise et laisse entendre que ma responsabilité peut être engagée.

J'ai une assurance propriétaire non occupant, une option dégats des eaux limitée à l'aspect immobilier.

De quels recours puis je disposer?

Merci